DIRECTION DES ROUTES ET DES INFRASTRUCTURES

Arrêté n° DRI-20261293AT

ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION SUR LE RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL

Le Président du Département de Saône-et-Loire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221-4,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée,

Vu la demande présentée par l'entreprise CONSTRUCTEL, demeurant : 6 rue de La Gare 10800 BUCHERES, courriel : vanessamonny@constructel.fr, du 12/10/2026,

Considérant qu'afin de permettre les travaux sur le réseau télécommunications, sur la D475, sur le territoire de Loisy, il est nécessaire de règlementer la circulation à l'approche et au droit du chantier,

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux ;

ARRÊTE

Article 1 :
Du 26/10/2026 au 20/11/2026, lorsque la signalisation est en place, la circulation des véhicules s'effectue par sens alternés commandés par panneaux K10 au droit du chantier situé sur la Route D475 du PR 4 + 590 au PR 4 + 650, sur le territoire de Loisy.

Article 2 :
La vitesse des véhicules est limitée à 50 km/h à l'approche et au droit du chantier.

Article 3 :
Le dépassement est interdit à l'approche et au droit du chantier.

Article 4 :
Le stationnement sur l'accotement est interdit pour tous les véhicules à l'approche et au droit du chantier.

Article 5 :
La signalisation réglementaire du présent arrêté est mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise CONSTRUCTEL (Tél. 07 72 36 44 04). Elle est conforme à la réglementation en vigueur.

Article 6 :
Cette décision peut être contestée dans les 2 mois à compter de la notification de la présente décision, soit auprès du Président du Département pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr pour un recours contentieux.

Département de Saône-et-Loire - Hôtel du Département - rue de Lingendes - CS 70126 - 71026 Mâcon Cedex 9
Tél. : 03 85 39 66 00 - www.saoneetloire71.fr

Mise en ligne le : 23/10/2026 14:32 (Europe/Paris)
Collectivité : Loisy
https://www.intramuros.org/loisy71/documents_administratifs/83943

Article 7 :
Monsieur le Directeur des routes et des infrastructures, le Colonel, Commandant de Groupement de Gendarmerie de Saône-et-Loire, l'entreprise CONSTRUCTEL sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation est adressée à Madame le Maire de Loisy, Monsieur le Directeur départemental du service incendie et de secours, Monsieur le Directeur du SAMU et Monsieur le Directeur général de la Région Bourgogne Franche-Comté (Direction des mobilités et du quotidien).

Fait à Mâcon, le 23 OCT. 2026

Le Président,

Pour le Président et par délégation,
le Directeur des routes et des infrastructures,

Vincent JUNG

Mise en ligne le : 23/10/2026 14:32 (Europe/Paris)
Collectivité : Loisy
https://www.intramuros.org/loisy71/documents_administratifs/83943